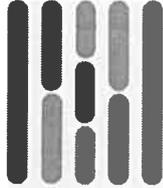


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-11

OAP VOIE VERTE – NOMINATION DE LA VOIE

Date de la séance : 24 février 2025  
Date de convocation : 18 février 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 24  
Membres présents : 17  
Nombre de votants : 21

**Adopté à la  
majorité  
(1 Abstention),**

Le vingt quatre février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents** : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Alain LEROY.

**Absentes ayant donné pouvoir** : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à M. Arnaud CHEUX, Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Isabelle AMEYE, Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

**Absents excusés** : Mme Stéphanie CHEUX, M. Jean-Baptiste MARCHAND

**Absents** : Mme Katiana LEVAVASSEUR

**Secrétaires de séance** : Mme Caroline CHOPIN et M. Loïc CABOT

Madame l'Adjointe à l'Urbanisme informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours ou la connexion aux réseaux ou la distribution du courrier, d'identifier clairement les adresses des constructions. Considérant qu'il est nécessaire de nommer la voie d'accès à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Voie Verte (entre le quartier des Pépinières et la voie verte),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ Adopte la dénomination suivante : Allée de Sourdéac en référence notamment au Marquis de Sourdéac, qui a fait venir la troupe du Marais en 1661 pour produire le spectacle féérique de la Toison d'Or, et au dernier Prieur du Prieuré.
- ✓ Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait à LE NEUBOURG, le 24 février 2025.

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,  
Caroline CHOPIN

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)